



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 09 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre novembre deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie le douze novembre deux mil vingt- quatre à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, David DOIRE, Michel GOSSE et Eric PELÉ.

**Absente excusée** : Madame Aurélia PIRON.

**Absentes** : Mesdames Karine SHAHIN et Noémi BINOIS.

**Secrétaire de séance** : M. Eric PELÉ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter les points suivants :

- Etude de devis - Distillerie
- Etude de devis - Panneaux de signalisation
- Décision modificative n° 1 - Insuffisance de crédits - Budget Lotissement Les Graviers II

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

#### 01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 12 novembre 2024 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

#### 02 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 - ASSAINISSEMENT Délibération N°084-20240912D

**Annule et remplace la délibération n° 078-20241211D**

Préalablement au vote du budget 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 Assainissement. Cette autorisation est limitée jusqu'au vote du Budget Primitif 2025.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget 2025 Assainissement :

**Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**

Compte 2031 - Frais d'études : 125,00 €

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

Compte 2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 1 550,00 €

**Chapitre 23 « Immobilisations en cours »**

Compte 2315 - Installations, matériel et outillage techniques : 4 500,00 €

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**03 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 - COMMUNE****Délibération N°085-20240912D****Annule et remplace la délibération n° 079-20241211D**

Préalablement au vote du budget 2025, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 Commune. Cette autorisation est limitée jusqu'au vote du Budget Primitif 2025.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget 2025 Commune :

**Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**

Compte 203 - Frais de recherche et de développement : 11 250,00 €

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

Compte 2131 - Bâtiments Publics : 10 000,00 €

Compte 2157 - Matériel et outillage technique : 10 000,00 €

Compte 2181 - Installations générales, agencements, et aménagements divers : 10 000,00 €

Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles : 10 903,00 €

**Chapitre 23 « Immobilisations en cours »**

Compte 231 - Immobilisations corporelles en cours : 100 000,00 €

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**04 - DISPOSITIF « CHANTIERS ARGENT DE POCHE » 2025****Délibération N°086-20240912D**

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur le dispositif Chantiers « Argent de poche ». Ces chantiers (de 3 à 5 jours) ont pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes sans activité ou en difficulté. Revêtant un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne, ils créent la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (14-25 ans avec priorité aux jeunes mineurs) d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation (15€/jour (1/2 journée) et par jeune). A ce titre, ils se distinguent des actions habituellement portées par les « structures » jeunesse.

Le porteur de projet est la Communauté de Communes du Pays Fléchois. La Commune doit au préalable déposer un dossier de demande auprès du CISPDP du Pays Fléchois qui étudiera la faisabilité du chantier au regard des obligations légales, des contraintes organisationnelles et de critères bien précis. Le dépôt doit être fait au plus tard le 27 décembre 2024 pour 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de déposer une demande et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant. La décision sera rendue courant janvier 2025.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **05 - AVENANT A LA CONVENTION SATESE 2022-2024 : PROLONGATION D'UN AN (2025)**

##### **Délibération N°087-20240912D**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) de la Sarthe est assuré auprès des collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette mise en œuvre d'assistance technique en assainissement collectif est actuellement établie du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 via une convention de partenariat entre le Département et notre collectivité.

Celle-ci arrivant à échéance, il vous est proposé de renouveler cette convention via un avenant pour la prolonger d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2025. Les prestations d'assistance du SATESE et les modalités de leur mise en œuvre restent inchangées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour prolonger la convention d'un an par un avenant et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **06 - SIAEP : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

M. le Maire donne lecture du rapport annuel du SIAEP de Luché-Pringé établi pour l'année 2023 par VEOLIA. Il rappelle les chiffres clés, le prix du service de l'eau au m<sup>3</sup>, le volume prélevé, l'inventaire du réseau, et d'autres indicateurs réglementaires.

Le SIAEP regroupe 5 communes : Thorée-les-Pins, Mareil-sur-Loir, Savigné-sous-le-Lude, Luché-Pringé et Saint-Jean-de-la-Motte.

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN (20h50).

#### **07 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - INSUFFISANCE DE CRÉDITS - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II**

##### **Délibération N°088-20240912D**

Suite à une insuffisance de crédits pour passer les écritures de stock, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	104.93 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>104.93 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 945.71 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 945.71 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	12 840.78 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 840.78 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>104.93 €</b>	<b>12 840.78 €</b>	<b>12 945.71 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	12 945.71 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 945.71 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-168748 : Autres communes	12 945.71 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>12 945.71 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 945.71 €</b>	<b>12 945.71 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>104.93 €</b>		<b>104.93 €</b>

POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### 08 - ETUDE DE DEVIS - DISTILLERIE

##### Délibération N°089-20240912D

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué de restaurer la toiture de la distillerie. Deux devis ont été réalisés :

- ETS LANDAIS : 4 628.64 € HT
- SARL BIZIÈRE : 11 772.64 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident le devis des ETS LANDAIS pour un montant HT de 4 628.64 € et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 10                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

#### 09 - ETUDE DE DEVIS - PANNEAUX DE SIGNALISATION

##### Délibération N°090-20240912D

Après plusieurs consultations auprès d'entreprises, M. Patrick JAUNAY présente un devis de l'entreprise KELIAS (anciennement LACROIX) pour l'achat de panneaux de signalisation pour la commune. Le montant du devis s'élève à 1 427.80 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident le devis de l'entreprise KELIAS pour un montant HT de 1 427.80 € et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 10 - POINT SUR LA MAM

Suite à une demande de subvention à la Région, le dossier a été validé et une subvention de 50 000,00 € va nous être attribuée.

L'entreprise LMBTP intervient cette semaine pour effectuer le dallage. Semaine prochaine, ils commenceront la superstructure.

## 11 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. le Maire évoque plusieurs réunions :

Jeudi 14/11 : réunion sur l'eau et l'assainissement : le transfert de compétences est mis en instance.

Vendredi 15/11 : rencontre de M. Cyril JARDIN (ENEDIS) pour le déplacement de la ligne HTA (enfouissement) sur le lotissement Les Graviers III.

Mardi 03/12 : rencontre des élus avec le directeur de l'école pour évoquer les départs de plusieurs élèves et leurs inquiétudes face à la baisse des effectifs.

Vendredi 06/12 : rencontre avec Mme PETITJEAN (PETR) et une personne de Conseil Général pour évoquer l'installation d'ombrières sur le parking de la salle des fêtes.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY rappelle que suite à une fuite d'eau rue de la gare, la conduite d'eau avait cassée à plusieurs reprises. Environ quinze jours après, la chaussée s'est effondrée et un trou de 3m<sup>2</sup> sur 1m de profondeur s'est créé. Des devis ont donc été demandés pour effectuer des réparations en 2 tranches. Ils seront réalisés en grande partie par le SIAEP (117 000,00 €) mais une partie restera à la charge de la commune pour l'assainissement (20 000,00 €).

Il faudra envisager début 2025 de prévoir des panneaux de signalisation pour la MAM.

Lotissement Les Graviers II et III : Le cabinet LOISEAU prépare le DCE pour janvier. L'ouverture des plis est prévue courant février pour une exécution des travaux à partir de mai 2025 (bordures et enrobée de la chaussée).

Commission Bâtiments : M. Patrick CHOLLET informe les conseillers que des devis sont en cours de réalisation pour les travaux de rénovation du bâtiment technique.

Les sapins installés sur la commune ont été pris chez M. DUFEU. M. CHOLLET remercie Messieurs Michel GOSSE, Laurent MORTIER, l'employé communal et Joël LELARGE pour leurs aides.

La porte du secrétariat a été changée.

Pomme de Pin : des réparations ont été réalisées sur la rampe qui mène au logement et l'étanchéité de la porte du restaurant.

L'entreprise CHEVE est intervenue pour remplacer les 2 robinets sur les lave-mains de la cuisine à la salle des fêtes.

Il indique également qu'il a pris contact avec des organismes pour le problème récurrent des pigeons. Il attend des retours.

Commission Animations/Bulletin : Mme Amandine DUGUET redonne la programmation des manifestations à venir.

## 12 - DIVERS

Pour le conseil du 13/01, il vous sera remis les invitations à distribuer pour la galette des associations. M. le Maire demande aux élus de faire remonter au secrétariat la liste des personnes à inviter.

**\* Dates à retenir :**

- Vœux du Maire au personnel : Jeudi 19 décembre 2024 à 18h30
- Concert de Noël Vendredi 20 décembre 2024 à 20h00 à l'Eglise (Thierry DEVOULON)
- Conseil Municipal : Lundi 13 janvier 2025 à 20h30
- Commission Finances : Lundi 27 janvier 2025 à **20h00** (Budgets Annexes)
- Conseil Municipal : Lundi 10 février 2025 à 20h30
- Commission Finances : Lundi 24 février 2025 à **20h00** (Budget Principal)
- Commission Finances SIVOS : Mardi 25 février 2025 à 18h15
- Conseil SIVOS (Budget) : Mardi 04 mars 2025 à 18h15
- Conseil Municipal : Lundi 10 mars 2025 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h35.

**Signatures :**

**LELARGE Joël**  
Maire

**Eric PELÉ**  
Secrétaire de séance